



Auto ecole - contrat de 12 mois? est - ce legale

Par **donpourso**, le **19/11/2008** à **17:07**

Bonjour, rnrnJe me suis inscrit à une auto ecole en mai 2007 Ou j ai signé un contrat d un an, au cours de ce contrat je n ai eu ni date pour presentation au code, ni pour heure de conduite, car je n'allais pas à l'ecole de conduite, rnrnaujourd'h'ui donc après un an et demi j ai appele l auto ecole qui me dise que mon argent est integralement perdu et que je doit tout repayer comme si je n'avait rien payer au préalable, est ce normal, l'auto ecole n'est elle pas etnue de fait à certain engagements vis a vis de son client, (car elle ne m a jamais appelé ni envoyer de courrier), aije le droit de demander à ne pas repayer??rnrnMerci bcp